

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS714

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , en matière de fiabilité du contrôle de l'âge des utilisateurs et de »

les mots :

« . Ces caractéristiques portent sur la fiabilité du contrôle de l'âge des utilisateurs et le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.